

Projet de territoire Garonne-Amont

Compte-Rendu Synthétique

COMITÉ DE LA CONCERTATION DU 8 JUIN 2020

Présents en visio ou audio conférence :

Benoît ALVAREZ, Conseiller départemental de l'Ariège, Président de la Commission Locale de l'Eau des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises
Frédéric BLANC, CEN Midi-Pyrénées
Michel BLANC, DREAL Occitanie
Vincent CADORET, SAGE de la vallée de la Garonne
Christelle CARPENTIER, élue Chambre d'agriculture de Haute-Garonne
Cécile CASTELLE, Communauté de communes Cagire-Garonne-Salat
Fabrice CHARPENTIER, Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées
Jean-Pierre COT, Conseiller départemental du Gers
Jean-Pierre CULOS, Réseau 31
Pierre-Alain DINTHILLAC, vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
Séverine DOERFLINGER, membre du Panel Citoyen
Michel DUBOSC, élu Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Kévin DUPLAN, Région Occitanie
Marianne DUTRIEUX, DDT 31
Guillaume FERRANDO, Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
Lydie FOURCADE, Communauté de Communes Neste-Barousse
Laetitia GARCIA, CLCV Haute-Garonne
Patrice GARRIGUES, Conseiller Régional d'Occitanie
Nathalie GOURDOUX, Toulouse-Métropole
Christine JEAN, Garante de la concertation désignée par la Commission Nationale du Débat Public
Jean-Pierre JENN, ANPER/FNE-Midi-Pyrénées
Gilbert JULIA, élu Communauté de Communes Neste-Barousse
Michèle JUND, Nature en Occitanie
Catherine LABAT, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Nathalie LACOMME, Haute-Garonne Tourisme
Marie-Thérèse LACOURT, élue Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Aurélien LAURENS, DDT 31
Fraser MACLEOD, membre du Panel Citoyen
François MAUREL, EDF
Pascale MESBAH-LOURDE, élue Communauté de Communes du Volvestre
Julie MONS, DREAL Occitanie
Marie-Christine MOULIS, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Yann OUDARD, Réseau 31
Charles PEYRAT, Conseil départemental de l'Ariège
Yoann PICARONIE, Communauté de Communes du Volvestre
Olivier PLASSERAUD, Directeur Fédération des Pêcheurs de la Haute-Garonne
Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège
Didier RICOUT, CMA 31
Jean-François RUMMENS, Conseil départemental de l'Ariège
Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Marc SENOUQUE, Nature en Occitanie
Frank SOLACROUP, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Jean-Philippe SUBRA
Anne TOURNIER-MARRE, Muretain Agglo
Bernard VERDIER, Conseiller départemental des Hautes-Pyrénées
Pierre WEISS, CACG

→ *Conseil départemental de Haute-Garonne*

Pascal BOUREAU, Conseiller départemental de Haute-Garonne
Hughes CASTELLA,
Laurent DELRUE, Directeur Général Délégué Services Opérationnels
Marie-Laure DOUMAGNAC
Jean-Michel FABRE, Conseiller départemental de Haute-Garonne
Emmanuel GUILLARD,
Laurence JACQUEMET
Pascal JARRY
Olivier LOUIS
Paulette SALLES, Conseillère départementale de Haute-Garonne
Vincent RIBOT
Catherine RIEU
Maryse VEZAT-BARONIA, Conseillère départementale de Haute-Garonne
Annick VEZIER,

→ *Prestataires :*

Sofia ALIAMET, Eclectic Expérience
Thomas CAMPARDOU, Campardou Conseil
Emilie CHARDON, Eaucéa
Bruno COUPRY, Eaucéa
Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation & Environnement
Marion JULIOT, Médiation & Environnement
David PROTHAIS, Eclectic Expérience
Olivia WARION, Eclectic Expérience

→ **Excusés :**

Thierry SUAUD, Maire de Portet sur Garonne, Conseiller Régional, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la vallée de la Garonne.

La liste des participants a été reconstituée à partir des données de connexion à la plateforme de visiophonie (Zoom), les conditions d'organisation de cette réunion à distance n'ayant pas rendu possible la circulation d'une liste de présence. Merci de bien vouloir vérifier la liste de présence, et de revenir vers les rédacteurs du présent compte-rendu pour toute erreur ou omission.

Ordre du jour :

1. Contexte actuel et reprise du travail de concertation
2. Missions & calendrier du comité de concertation
3. Etat d'avancement des fiches-actions et retour sur les rencontres bilatérales depuis février 2020
4. Contributions du comité de la concertation dans les prochaines semaines

1. Contexte actuel et reprise du travail de concertation

Introduction et rappel du contexte par M. Jean-Michel Fabre, Vice-président du Cd31

Jean-Michel Fabre remercie l'ensemble des participants pour leur présence à distance, ce comité de concertation étant organisé en visio et audio-conférence en application des mesures préventives liées à la crise sanitaire de la covid-19. Il rappelle que ce contexte inédit replace au premier plan les questions environnementales dont la gestion de l'eau renvoie à juste titre aux fonctions vitales. Il informe les participants que le Conseil départemental de Haute-Garonne a voté la semaine dernière l'acte 2 de son plan de transition écologique (2020-2024) dont l'eau constitue également un axe majeur parmi plusieurs sujets en prise directe avec les questions sous-tendues par le projet de territoire Garonne Amont (PTGA). Le programme qu'il prévoit d'appliquer, signale-t-il, repose sur un triptyque alliant protection sociale, protection de la planète et résilience du territoire, face à la montée des risques dont celui du changement climatique qui se manifeste dès à présent, avec par exemple des records de températures observés depuis le début de l'année. Il conclut ses propos introductifs en saluant la qualité et la diversité des membres du Comité de concertation qui sont réunis présentement dans l'objectif de parfaire un plan d'action dont la validation par le Préfet coordinateur de Bassin est attendue pour l'automne prochain. Il rappelle enfin que l'institution départementale et ses partenaires a d'ores et déjà engagé plusieurs actions ancrées au PTGA à l'instar de *l'Observatoire des économies d'eau agricoles* et du *Conservatoire des zones humides*. Parallèlement les échanges bilatéraux sur l'affinage du plan d'actions ont été poursuivis malgré la crise sanitaire.

Prise de parole de M^{me} Christine Jean, garante de la concertation désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

M^{me} Jean rappelle la mission confiée par la CNDP de garante du bon déroulement de la concertation autour du PTGA. Elle souligne son attachement à ce que ne s'expriment pas seulement les parties prenantes habituelles de la gestion de l'eau mais un public plus large, ainsi qu'a pu le montrer le dialogue citoyen qui s'est déroulé dans le territoire de projet au cours de l'année 2019. Elle informe les participants que le rapport des garants de la concertation, cosigné avec M. Périgord et publié en janvier 2020, estime largement satisfaisantes les conditions de déroulement de cette concertation, à l'appui d'une mobilisation également satisfaisante pour ce genre de projets. Elle souligne tout particulièrement la qualité de l'avis du panel citoyen qui produit un ensemble de recommandations structurées et hiérarchisées, et le sérieux de l'engagement du maître d'ouvrage et de ses partenaires. Elle réitère cependant sa vigilance quant à « l'atterrissage » du PTGA, c'est-à-dire les conditions de mises en œuvre des actions qu'il prévoit, la mobilisation des moyens nécessaires à leur réalisation au service d'objectifs précis. Elle conclue son intervention en assurant aux participants la poursuite de sa mission par une présence active et une écoute des parties prenantes qui le souhaitent.

2. Missions & calendrier du comité de concertation

Informations sur la mission et le calendrier de concertation

Laurent DELRUE, Directeur Général Délégué Services Opérationnels, rappelle alors l'objectif général de cette réunion du comité de concertation, qui est de faire un point sur la poursuite du PTGA, de veiller à l'intégrité du processus d'assemblage des recommandations du panel citoyen nourries de l'avis des parties prenantes, et de vérifier leur traduction dans les fiches-actions. Il salue l'esprit de construction qui anime l'élaboration du PTGA jusqu'à présent, et que nourrit la production régulière de différents documents importants dont l'ensemble constitue un véritable socle de compréhension des enjeux mis au débat et une feuille de route ambitieuse. Il signale que plusieurs étapes vont encore jaloner la poursuite de l'élaboration du plan d'action jusqu'à sa validation par l'État : production d'une version d'avant-projet définitif qui sera soumise à l'appréciation des Commissions Locales de l'Eau et des intercommunalités, puis finalisation prévue dès septembre 2020 par le comité de pilotage du PTGA avant transmission aux services préfectoraux pour une validation début 2021. Il informe enfin les présents que de très nombreux acteurs « techniques » ont été rencontrés dans les derniers mois, en dépit de la situation sanitaire, mais que plusieurs institutions ne l'ont pas encore été. Sont concernées principalement les intercommunalités dont les exécutifs se mettront en place après le 2nd tour des élections municipales. Elles seront donc rencontrées dans le courant de l'été. De son côté, le groupement de prestataires a prévu de se rapprocher d'autres organisations afin de recueillir leurs observations dans les semaines qui viennent. Toutes ces contributions alimenteront la version finale du plan d'action qui sera présenté au Comité de Concertation en début d'automne, au cours d'une rencontre en présence si la situation sanitaire le permet.

Informations sur les premières actions prévues

M. Delrue porte à la connaissance des participants les informations suivantes :

- La Fête de la Garonne, qui devait se tenir fin juin 2020, est reportée en raison des circonstances dictées par la crise sanitaire.
- L'Observatoire de l'irrigation et des économies d'eau agricoles, dont la mise en œuvre a été décidée, fait d'ores et déjà l'objet de réunions avec les parties prenantes dans la perspective d'un travail technique qui sera amorcé d'ici septembre 2020.
- Le Conservatoire des zones humides du CD31, dont la priorité est confirmée, connaît également ses premières réunions de préfiguration.
- L'expérimentation portant sur la réduction de l'impact de l'irrigation durant la période d'étiage par prélèvement dans les gravières, dont la mise en œuvre était programmée ce printemps, est reportée à la saison 2021 en raison également des circonstances sanitaires. D'ici là, seront conduits un travail d'avancement sur des expérimentations hydrogéologiques, une prospection des irrigants volontaires, la préparation opérationnelle des sites.

Échanges avec les participants

> M^{mes} Carpentier et Lacourt, représentantes de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, relèvent que le calendrier prévisionnel de finalisation du PTGA et sa mise en œuvre retardent les actions attendues avec impatience par les agriculteurs. Elles estiment nécessaire d'impliquer les agriculteurs et les Chambres d'Agriculture au projet de territoire, notamment dans le traitement des zones humides qui sont certes des réservoirs de biodiversité mais qui peuvent également regorger d'espèces invasives.

M. Fabre, V/Président du CD31, fait la remarque que plusieurs actions structurantes et consensuelles ont été engagées sans attendre ; c'est donc que le plan d'action est déjà lancé. Il formule le vœu que la validation par l'État permettra de déployer rapidement l'ensemble du PTGA.

> M. Alvarez, représentant le Conseil départemental de l'Ariège, revient sur le Conservatoire des zones humides. Il souhaite que cette action bénéficie d'un zonage complet qui devra, à terme, être croisé

avec les PLU et autres documents d'urbanisme, qui sont comme chacun sait des éléments-clé de l'aménagement du territoire.

M. Fabre abonde dans ce sens, une articulation entre les différents documents de planification doublée d'une sensibilisation accrue des élus sont nécessaires afin de parvenir réellement à préserver ces espaces.

> M^{me} Jean, garante de la concertation, se dit également soucieuse que le calendrier de finalisation du PTGA n'entrave pas la poursuite de la concertation. Il lui est fait réponse que le CD31, ses partenaires et ses prestataires mettront tout en œuvre pour répondre à chaque sollicitation et qu'ils ont d'ores et déjà prévu de se rapprocher des acteurs territoriaux dont l'avis leur importe.

3. Etat d'avancement des fiches-actions et retour sur les rencontres bilatérales depuis février 2020

Émilie Chardon et Bruno Coupry, du bureau d'étude EAUCÉA, exposent la manière dont les huit rencontres bilatérales avec différents acteurs du territoire ont permis d'apporter un grand nombre de précisions intégrées à plusieurs fiches-actions. Ces rencontres, qui se situaient en prolongement du cycle de réunions entrepris dès 2018, ont confirmé de surcroît l'intérêt de ces institutions pour les actions proposées et leur implication potentielle en tant que maître d'ouvrage ou partenaire technique.

Il en est ainsi des Conseils départementaux 09, 32, 65 et 31, avec des implications différenciées toutefois en fonction des contextes et enjeux sur leur territoire, du SMEAG, des différents syndicats GEMAPI compétent dans l'aire Garonne Amont, des chambres d'agriculture coordonnées par la CA31, des exploitants de granulats, ainsi que des producteurs et distributeurs d'eau potable.

Elles se sont traduites par un amendement du contenu technique ainsi que des modifications rédactionnelles allant dans le sens d'une précision croissante.

De manière générale, ces rencontres ont montré :

- un bon accueil du processus d'élaboration du PTGA
- une implication interdépartementale croissante et élargie au canal de Saint-Martory
- une contribution assidue des services déconcentrés de l'État (DREAL, DDT, DRAAF) et de l'AEAG qui a permis de faire évoluer le PTGA (cohérence avec les instructions notamment)
- une solidité et une cohérence dans la pré-identification des maîtrises d'ouvrage, même si les coûts et financements restent à préciser.

Finalisation des fiches-actions

Par rapport à la version 2 diffusée préalablement au Comité de Concertation des évolutions sont en cours sur :

- les coûts (actualisation) et les financements potentiels (confirmation)
- les partenaires techniques (vérification, exhaustivité)
- un perfectionnement le cas échéant, selon retours ou souhaits des parties prenantes.

Rencontres à venir

Par ailleurs, plusieurs rencontres se dérouleront dans les prochaines semaines :

- Une rencontre avec les associations de consommateurs (thèmes d'échange envisagés : le prix de l'eau, la réutilisation des eaux usées et la sensibilisation autour de ces questions),
- Une ou plusieurs rencontres avec les associations de protection de la nature et de l'environnement sur les tous thèmes auxquels elles accordent attention,
- Des rencontres avec les intercommunalités pour leur présenter le PTGA dans son ensemble et solliciter leur avis.

Échanges avec les participants

> M^{me} Jean demande si la poursuite de la concertation se fera dans le seul cadre du Comité de concertation, ou si une autre phase de dialogue citoyen est prévue.

M. Fabre répond que la Fête de la Garonne se voulait un premier événement grand public de permettant de porter à la connaissance des habitants du territoire l'ambition du PTGA ; elle sera de toute façon reprogrammée. Quoiqu'il en soit, estime-t-il, la concertation va se poursuivre au-delà de ce qui vient d'être indiqué selon des modalités qu'il faudra définir en fonction des actions. La réussite du PTGA, affirme-t-il, repose sur une appropriation locale et se fera avec les acteurs du territoire.

> M^{me} Carpentier, de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, fait la remarque que cet hiver il a neigé très précocement et avec abondance, mais que la fonte a été précoce, laissant filer l'eau dont elle regrette qu'elle soit partie à l'océan. Elle témoigne que dans la plaine du Touch des puits d'irrigation sont déjà à sec.

M. Coupry confirme qu'en effet cette année, faute d'enneigement significatif l'hydrologie sera fortement dépendante des pluies alors que la Garonne et ses affluents pyrénéens sont historiquement les émissaires d'un bassin nival.

> M. Charpentier, président l'UNICEM Midi-Pyrénées, se demande qu'elle est la place des entreprises dans ce processus. Il signale l'existence d'une association des entreprises industrielles du bassin Adour-Garonne qu'il serait opportun de consulter.

M. Coupry répond que son bureau d'étude a contacté les industriels les plus consommateurs d'eau dans l'emprise du projet Garonne Amont afin de solliciter leur point de vue. Il apparaît que ceux-ci ont déjà mené plusieurs actions de maîtrise des consommations afin de réduire leur exposition au risque de rupture d'approvisionnement.

> M^{me} Jund, représentante de Nature en Occitanie, souhaite que les associations de protection de la nature et de l'environnement soient associées à l'expérimentation sur les gravières. Elle demande si son organisation peut avoir accès à l'historique de l'évolution des fiches-actions.

M. Coupry ne garantit pas de détenir la traçabilité exhaustive de cette évolution ; il propose aux personnes intéressées d'effectuer un rapprochement entre les versions 1 et 2 des fiches-action afin de mettre en évidence les différences qui sont avant tout assimilables à un gain de précision et une reformulation plus juste.

> M. Dinthillac, vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et Président du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) , considère important d'apporter le point de vue de sa collectivité et s'inquiète de la formulation concernant le projet de fiche action : *optimisation expérimentale des retenues du Touch* [C1.4.]

M. Louis, du CD31, explique qu'un point téléphonique s'est très récemment tenu avec les services techniques du SMGALT. Il est précisé qu'il s'agit de l'ouverture d'une réflexion pour définir un protocole expérimental.

> M^{me} Carpentier attire l'attention des participants sur l'écart entre l'intention et la réalité ; ainsi, précise-t-elle, plusieurs actions en faveur du milieu subventionnées par l'Agence de l'Eau ne sont pas mises en œuvre par les agriculteurs du fait de critères d'éligibilité trop contraignants. Elle préconise une refonte des modalités d'attribution.

> M. Solacroup, de l'AEAG, apporte le soutien plein et entier de son institution dans ce qu'il qualifie de projet majeur pour le territoire, avec trois fiches prioritaires du point de vue de l'Agence : la A-3-1 sur l'observatoire territorial partagé des économies d'eau agricoles, la D-2-4 sur l'expérimentation de gestion du canal de St-Martory et enfin la C-3-1 sur la co-construction du cahier des charges pour envisager de nouvelles retenues au bilan socio-environnemental optimisé.

4. Contributions du comité de la concertation dans les prochaines semaines

Jean-Stéphane Devisse, directeur-associé de Médiation & Environnement, rappelle que les objectifs poursuivis par ce Comité de concertation visent à associer formellement et dans la durée les principaux acteurs du territoire, de s'assurer de l'appropriation du PTGA par l'ensemble des acteurs du territoire, et de définir les conditions du suivi des actions qu'il prévoit. Ce faisant, le Comité a pour mission de rendre un avis sur le plan d'action du projet de territoire Garonne Amont d'ici l'automne 2020. Plusieurs modalités de contribution sont à sa disposition :

- Contribution écrite portant sur tout ou partie des fiches-actions,
- Avis écrit également sur les ambitions du projet de territoire en répondant aux questions suivantes :
 - Les actions répondent-elles bien aux enjeux identifiés par le panel citoyen ?
 - De manière générale, les ambitions projetées vous semblent-elles suffisantes ?
 - La priorisation des actions vous semblent-elle adaptée ?
 - Quelles modalités de suivi et d'évaluation préconiserez-vous pour ces actions ?
 - Souhaiteriez-vous être mobilisé sur ces actions en tant que partenaire associé ? Si oui lesquelles ?
- Transmission par courriel de contributions complémentaires,
- Audio ou visioconférence ou même réunion en présence si les conditions sanitaires le permettent.

Les échéances sont les suivantes : Contributions écrites d'ici le 13 juillet - Rencontres en présence ou à distance d'ici le 30 juin.

Un bilan des contributions sera ensuite annexé au PTGA, sous la forme d'un guide d'interprétation de l'ensemble des fiches-actions synthétisant les positionnements des différentes parties-prenantes et suivant le cadre logique suivant :

- Rappel de l'objectif de ce travail de concertation en fin de processus (ajuster les fiches au plus proche des réalités et des attentes des acteurs du territoire)
- Rappel des modalités de contribution (rencontres bilatérales, comité de la concertation, rencontres avec les intercommunalités...)
- Synthèse des impressions générales des différents contributeurs
- Conclusion sur l'ensemble du processus de concertation depuis le début et ouvrant vers la future gouvernance avec la mise en place d'une instance de suivi du PTGA.

Ces éléments constituant le dernier point prévu à l'ordre du jour, M. Delrue remercie, au nom du président du Conseil départemental, les membres du Comité de concertation de leur implication dans l'élaboration du PTGA. Il rappelle que ses services se tiennent bien entendu à la disposition des organisations qui souhaitent prendre part au plan d'action. En réponse aux participants qui s'inquiètent des délais particulièrement courts qui s'imposent, il annonce une poursuite de la concertation au-delà de la validation formelle du PTGA, à travers la mise en œuvre des actions prévues dans le territoire Garonne Amont. Il conclue la réunion en proposant de réunir à nouveau le Comité de concertation à la fin septembre 2020.

